

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 2019-395 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262, une assemblée publique de consultation a lieu en date du 4 février 2019, à 18 h 50, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, et dûment convoqué par avis public en date du 22 janvier 2019.

Présences : Les conseillères mesdames Germaine Leboeuf, Elizabeth Faucher et messieurs Yves Vinette, Francis Perron et Gérald Bilodeau sont présents. La mairesse, madame Diane Aubut préside l'assemblée.

Absence : Madame Nancy Benoît, conseillère.

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée publique
2. Présentation du projet de règlement numéro 2019-395 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262
3. Période de questions et commentaires
4. Levée de l'assemblée publique

1. Ouverture de l'assemblée publique

Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la mairesse, madame Diane Aubut.

2. Présentation du projet de règlement numéro 2019-395 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

Le directeur général présente le projet de règlement et en explique la portée. Il explique également la procédure d'adoption du projet de règlement.

3. Période de questions et commentaires

Aucune question du public

4. Levée de l'assemblée publique

Madame la mairesse Diane Aubut déclare la levée de l'assemblée publique à 19 h 52.

/Diane Aubut/
Mairesse

/Jacques Taillefer/
Directeur général et secrétaire-trésorier